

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2021-52

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CANDIDATURES

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ;

Vu l'arrêté 2021-46 relatif aux élections des représentants des usagers au Conseil d'administration ;

ARRÊTE

Article 1 : Les candidatures suivantes ont été enregistrées pour le Conseil d'administration :

Pour le premier collège (1^{er} cycle)

- Liste Solidaires étudiant.e.s IEP de Lyon
- Liste À l'unisson

Pour le deuxième collège (2^e cycle)

- Liste Solidaires étudiant.e.s IEP de Lyon

Article 2 : Les candidatures sont déclarées recevables.

Fait à Lyon, le 10 novembre 2021

La Directrice,
Hélène SURREL

